

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	30/01/2026
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

BORIES André, CALVET Jean-Marc, CLEMENT Karine, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe

Excusés ou absents (19) :

ALIBERT Jean-Louis, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LOPEZ Sylvie, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, RAUNA Alain REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (2) :

M. BOUYSSIÉ Jean-Michel a donné procuration à Mme MANDROU TAOUBI Françoise
M. KEROSLIAN Jean-Philippe a donné procuration à M. DOUZIECH Jacques

Secrétaire de séance : Françoise MANDROU TAOUBI

Après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2025 et constatant que celui-ci présente :

- un excédent de fonctionnement de 443 480.54 €
- un excédent d'investissement de 132 973.49 €

⇒ soit un excédent global de 576 454.03 €

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 443 480.54 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
- en recette de la section d'investissement pour un montant de 132 973.49 € à l'article 001 (résultat d'investissement).

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2025 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le...**1.7.FEV.2026**

Publié ou notifié le :**1.7.FEV.2026**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,

Françoise MANDROU TAOUBI

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Affectation des résultats 2025**

Date de décision: **05/02/2026**

Date de réception de l'accusé **17/02/2026**

de réception :

Numéro de l'acte : **260205_04DL**

Identifiant unique de l'acte : **012-200050565-20260205-260205_04DL-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .1 .2**

Finances locales

Decisions budgetaires

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **260205-04 DL Affectation résultats 2025.pdf (99_DE-012-200050565-
20260217-260205_04DL-DE-1-1_1.pdf)**